



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Fabien CARD, Sylvain POITOUT, Nathalie BERLAND, Cyril HATEM, Jocelyne MANENTI, Anne DUFOULON, Agnès ENGEL, Arthur BECKER, Marjorie RIMBAULT, Hubert LOUIS.

Absents avant donné pouvoir :

Anita SAUTIER donne pouvoir à Denis MAILLER.

Absents excusés :

Stéphanie Lerondeau, Yann SPINLER, Laurent CAPDEVIELLE.

Secrétaire de séance :

Fabien CARD.

Ordre du jour :

1. **Modification du budget 2023 : ajout de 1300.00 euros au compte 66 111.**
2. **Echanges de terrain entre la commune et Monsieur Germanic :**
 - 462-ZI 348 290 m2 appartenant à Monsieur Germanic.
 - 462-ZI-349 201 m2 appartenant à la commune.
 - 462-ZI-350 59 m2 appartenant à la commune.
3. **Demandes d'autorisations de subventions :**
 - a. Création de voies douces piétonnes sur le terrain communal du parc du château.
 - b. Rénovation de la bande de roulement et mise en place de bordures rue du château d'eau.
4. **Présentation du projet sur la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables.**

Modification du budget 2023 : ajout de 1300.00 euros au compte 66 111.

Le Maire explique que suite à une insuffisance au compte au 66 111 concernant les intérêts d'emprunts, il convient d'ajouter 1300 euros.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'ajout de 1300 euros au compte 66111.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstentions : 0.

Echanges de terrains entre la commune et Monsieur Germanic

462-ZI 348 290 m2 appartenant à Monsieur Germanic.

462-ZI-349 201 m2 appartenant à la commune.

462-ZI-350 59 m2 appartenant à la commune.

L'échange permettrait à Monsieur Germanic d'accéder à ses terrains et à la commune la réalisation d'un carrefour dans le cadre de la future zone commerciale.

Les frais de notaire seront pris en charge à 50% par la commune et 50% par Monsieur Germanic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'échange de terrains avec Monsieur Germanic.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstentions : 0.

Demandes d'autorisations de subventions

RUE DU CHATEAU D'EAU :

Monsieur le Maire relève que la rue du château d'eau est en souffrance entre l'école et le lotissement de Maupertuis.

A la demande de Monsieur le Maire, le B.E a réalisé une étude pour la demande de subvention, le montant estimatif est de 185 395.40 euros H.T auquel il convient d'ajouter 5 200 euros H.T de management BAFU ainsi que 900 euros H.T de relevé topographique.

La demande de subvention sera faite sur cette base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à demander des subventions dans le cadre de la réfection de la rue du château d'eau.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstentions : 0.

▪ CREATION DE LA VOIE DOUCE :

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de réaliser une boucle avec un chemin central après installations des aménagements sportifs et plantations des arbres.

Un revêtement sable y sera posé comme au vivier de la source sur 240 mètres de chemin piétonnier.

Un devis a été établi en y ajoutant des installations de gaines et réseaux nécessaires pour un montant de 20 550 euros HT.

La demande de subvention sera faite sur cette base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à demander des subventions dans le cadre de la voie douce entre la rue du château d'eau et la rue des sources.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstentions : 0.

LOI A.P.E.R (Accélération de la Production des Energies Renouvelables)

Monsieur le Maire reprend le sujet de la loi A.P.E.R concernant l'obligation des communes d'établir des périmètres où il sera possible d'installer des énergies renouvelables.

Sur notre commune, le type d'énergie renouvelable est limité.

En effet, les éoliennes semblent prohiber, notre commune étant dans le périmètre des 15 km de l'aéroport de Dijon et Norges-la-Ville fait partie de la Zone Natura 2000.

La méthanisation est peu probable du fait d'une installation déjà en place à Marsannay-le-Bois.

Il reste le solaire sous la forme de panneaux photovoltaïque au sol ou les projets agrivoltaïques. Joint à ce conseil municipal une carte de travail représentant les possibilités.

Une consultation des habitants de Norges aura lieu courant novembre 2023 avant de rendre notre copie à la préfecture pour décembre 2023.

Autres informations

Ecole maternelle :

Bonne rentrée des classes.

Une nouvelle classe s'est donc ouverte. Un « débarrassage » a été effectué. L'achat du container permet l'organisation avec cette nouvelle classe. Le container sera mis hors gel au besoin.

Une ATSEM a été remplacée, en contrat aidé à 29.70 heures par semaine. Les frais seront partagés entre le R.P.I.

Travaux rue des Méraudes :

Eurovia a été retenu sur la consultation pour un montant de 55 000 euros HT.

Voie romaine :

Rappel qu'un radar pédagogique, des plantations ainsi qu'un plateau surélevé (ralentisseur) vont être mis en place pour faire ralentir les conducteurs.

Zone artisanale :

Les travaux de rénovation de la zone artisanale vont être réalisés en octobre et novembre 2023.

Semaine bleue :

Norges participe activement en proposant des activités aux aînés du lundi 2 au samedi 7 octobre prochain.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 21h55